

Le signataire poursuit ainsi:

Je crois qu'on a soupesé cette question du drapeau en tenant compte du vote et non du petit peuple ou de la sensibilité et de la profonde fidélité de la population. Quand je vois le pavillon rouge, je ne pense pas à la Grande-Bretagne, mais au Canada. Quand quelqu'un propose de s'en défaire, je vois aussi la croix de saint André sur ce drapeau, d'autres y voient la croix de saint Patrice et celle de saint Georges. Les gens disent: «Évidemment, l'appui que vous donnez au pavillon rouge est une affaire de sentiment». Si nous tenons à notre drapeau pour des raisons de cœur, n'est-ce pas aussi pour des raisons sentimentales qu'on l'attaque et qu'on propose de le supprimer? Si l'on doit mettre de côté les sentiments, alors les adversaires doivent aussi le faire.

Bien sûr, c'est une affaire de sentiments. Les Canadiens ne sont pas très expansifs. Si nous arborons autant notre drapeau, je crois, c'est que les Américains nous donnent tellement l'exemple à ce propos, qu'ils nous ont contraints de les imiter.

Nous sommes gênés de chanter «O Canada» ou «Que Dieu protège la Reine», mais que personne ne pense un seul instant que ces choses ne nous inspirent pas d'émotions.

Ce n'est pas le drapeau qui reflète la nation; c'est la nation qui crée le drapeau. Si le Canada s'était servi d'un autre modèle à la crête de Vimy, si ses navires, ses aéroports et ses dépôts militaires avaient arboré un autre symbole au cours de la deuxième guerre mondiale, si ce symbole avait flotté au-dessus de nos hommes à Hong-kong, à Dieppe, en Sicile, à Ortona, au jour D; si nos soldats, nos marins et nos aviateurs avaient été ensevelis dans les plis de cet autre symbole au cours de la deuxième guerre mondiale, nous pourrions alors tous en être fiers. Non, le Canada a fait du pavillon rouge ce qu'il est aujourd'hui. Devons-nous rejeter tant d'années de labeur et de sacrifice?

Il continue ainsi:

Un drapeau est-il quelque chose qu'on demande de temps à autre à un décorateur d'intérieur de changer et de moderniser? Sûrement pas. Le pavillon rouge représente des traditions remontant à bien des années et il ne faudrait pas le mettre au rancart comme un vieux meuble.

Un artiste commercial doit-il dessiner notre drapeau? Ou bien ne convient-il pas de laisser leur drapeau à ceux qui ont fait le plus de sacrifices pour le garder, qui ont combattu sous ce drapeau et qui le feraient encore?

Il poursuit:

Le Parlement doit procéder avec circonscription. On a tout lieu de croire que les hommes sont tout aussi émus aujourd'hui par certains symboles respectés qu'ils l'étaient à l'époque de la cornemuse, du claymore et du cri de guerre.

Les rumeurs d'idées ne comprendraient rien à cela; ce n'est pas scientifique, ce n'est pas logique. Mais il ne s'agit pas de produits chimiques, de calculatrices ni de statistiques. Ils ont affaire à des êtres humains.

C'est pourquoi notre drapeau ne devrait pas prêter à la controverse. Il est au-dessus de cela, tout comme il est au-dessus de nous, en flottant de milliers de mâts d'un bout à l'autre du pays.

Monsieur l'Orateur, plusieurs députés ont présenté fort habilement de très sérieux arguments pour justifier le maintien du pavillon rouge, tel quel ou sous une forme modifiée. Puis-je dire, avec tout le respect que je vous dois, que ces raisonnements ne sont pas essentiels, je pense, dans l'état actuel des choses, parce que le fait principal demeure, c'est-à-dire, que des millions de Canadiens ne sont

pas encore prêts à y renoncer. Ce fait à lui seul, dans un pays démocratique, devrait être un motif suffisant pour faire réfléchir le gouvernement et le mettre sur une autre voie.

Des voix: Bravo!

Mme Jones: Ce qui nous préoccupe vraiment, c'est moins la justification de notre allégeance que notre devoir de reconnaître et de respecter le fait d'une fidélité constante à un drapeau qui a une telle signification pour un si grand nombre de gens.

Cette faculté d'accepter une situation et de s'adapter à son évolution n'est pas étrangère aux hommes politiques ni aux gouvernements. C'est un aspect important de la vie politique. On ne saurait dire: «C'est inacceptable», car cela est. Telle est la situation et, du point de vue démocratique, il faut examiner cette situation en songeant au meilleur intérêt des Canadiens. Et la population doit pouvoir se faire entendre. J'ose croire qu'avant de songer, par exemple, au plébiscite, défini par l'honorable député de Regina-City (M. More), le premier ministre devrait décider de déferer cette question troublante et de portée incalculable, à un comité, auquel on n'imposerait aucun délai, car trop de hâte ici susciterait la discorde.

Notre enceinte n'est pas un théâtre; ceux qui suivent impatiemment nos délibérations ne doivent pas s'attendre à ce qu'on règle nos problèmes d'une façon désinvolte et arbitraire, qui porterait atteinte aux droits et aux aspirations de millions de Canadiens. (*Applaudissements*) En ce qui concerne l'importante question d'un drapeau canadien, il appartient au gouvernement d'adopter une voie différente, en tenant compte du respect mutuel et de l'harmonie. Dans cette voie, puisse la discrétion être notre guide.

(Texte)

M. Clément Vincent (Nicolet-Yamaska): Monsieur l'Orateur, il me fait plaisir, surtout au nom des électeurs de ma circonscription de Nicolet-Yamaska, d'exprimer mon opinion sur la question du drapeau national distinctif.

En ce qui me concerne, j'exerce le privilège qui m'a été prêté par la population de Nicolet-Yamaska,—et je dis bien «prêté», parce qu'en aucun temps, dans l'avenir, la population de mon comté peut m'enlever ce privilège que j'ai le droit d'exercer aujourd'hui—soit celui de me lever à la Chambre aussi souvent que je le désire et d'exprimer mes vues en toute liberté de parole et d'action.

On accuse présentement, à tort et à travers, l'opposition de faire de l'obstruction sur cette question d'un drapeau national distinctif. Présentement, au sein de la population, et plus spécialement dans le Québec, on croit que ce débat dure depuis déjà quatre mois. Non, monsieur l'Orateur, ce débat ne dure